Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600479-20260629-DEL2638-DE

COMMUNE DE CREDIN

N° réf : DEL2638

OBJET :

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres

en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Vote
Votants : 11
Pour : 11
Contre :
Abstention :2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AUDO, Maire.

PRESENTS : AUDO D, JEHANNO M-T, LE LAYO B, LE BOUCHER N, LE BOULH C, DENECE N,LE FRESNE B,JEHANNO R,DECORTE A, POTEL M, PÉRESSE A, ALLANIC JM,NIKOLOVSKI J

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR :JEGONDAY J, LENET K,

Secrétaire de la séance : Jordan NIKOLOVSKI

Date de la convocation **:** 22 juin 2026

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- les modalités de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales (art. L 2121-19 du CGCT) ;
- les modalités du droit d'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune ; un espace étant réservé à la communication de l'opposition (art. L 2121-27-1 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés, soit 11 voix pour et 2 abstentions (Mr Nikolovski et Mr Allanic) :

- D'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CREDIN 56 Morbihan